

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ADONNEMENT :
 Pour Roubaix : 18 fr. par an,
 10 fr. pour six mois,
 6 fr. pour trois mois.
 Pour le dehors, les frais de poste en plus.
 Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,

A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 4 mars.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle :
 Nominations de juges et de suppléants de juges de paix ;

Décret approuvant les modifications apportées aux articles 3 et 5 des statuts de la Compagnie des houillères de Stiring ;

Rapport à l'Empereur, par S. A. I. le Prince chargé du ministère de l'Algérie et des colonies, concernant l'application en Algérie, avec certaines modifications de détail, de la loi des 22-30 janvier 1854 ; — décret y annexé ;

Décret déclarant applicables et exécutoires en Algérie les dispositions du décret du 28 mars 1852 sur les droits de timbre en matière de presse ;

Nominations de maires et d'adjoints dans les départements.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Un certain nombre de livres et papiers appartenant à l'Etat, ayant été, à différentes époques, soustraits aux archives de l'Empire et dans les bibliothèques publiques, il vient d'être prescrit à tous les commissaires-priseurs d'envoyer régulièrement à M. le directeur-général des archives de l'Empire un exemplaire de tous les catalogues annonçant des ventes de livres, manuscrits, autographes, qui devront avoir lieu par leur ministère.

Aux termes des instructions ministérielles, la commission chargée d'examiner les candidats aux bourses dans les lycées ouvrira la première session de 1859 le 1^{er} avril prochain.

Les personnes qui sont en instance pour l'obtention de bourses dans les lycées impériaux sont invitées à faire inscrire leurs enfants à la préfecture du Nord, du 15 au 30 mars courant, jour de la clôture de la liste.

Un décret impérial en date du 23 février dernier, nommé au commandement de la 3^e division militaire M. le général Maissiat, en remplacement de M. le général de Bois-le-Comte, passé dans la section de réserve du cadre de l'état-major général.

M. le général Maissiat, qui s'est distingué dans les récentes expéditions de Kabylie, était membre du conseil supérieur de l'Algérie et des colonies.

On lit dans le *Constitutionnel* :

L'exposé des motifs du budget a annoncé la présentation prochaine de dispositions nouvelles qui devront prendre place dans la loi des finances ; de ce nombre est une mesure concernant l'application d'un timbre mobile aux effets de commerce venant de l'étranger ; nous apprenons, en effet, que ce projet, dont le Conseil-d'Etat a été saisi, ne tardera pas à être porté au Corps législatif.

La création d'un timbre mobile pour les effets venant de l'étranger sera favorablement accueillie par le commerce ; elle lui donne une facilité nouvelle pour l'acquiescement de l'impôt, et elle l'exempte de démarches, qui entraînaient souvent de fâcheuses lenteurs. Dans l'état actuel des choses, les porteurs d'effets venant de l'étranger sont obligés de les faire viser pour timbre. C'est une formalité qui est assez longue pour peu qu'il y ait un certain nombre d'effets apportés à la fois pour recevoir le visa. Il en résulte des pertes de temps qui peuvent, en plus d'une circonstance, entraver les opérations commerciales. La création d'un timbre mobile, imaginé d'après le système des timbres-postes, délivrera le négociant de tous ces embarras ; il en aura sa provision chez lui, et quand il recevra un effet de l'étranger, il lui suffira d'appliquer le timbre voulu sur cet effet pour se trouver en règle avec l'impôt. Il y a tout lieu d'espérer que ce système, qui fonctionne en Angleterre et en Belgique, ne fonctionnera pas moins bien chez nous.

Le *Bulletin des Lois* contient un décret portant promulgation de la convention télégraphique internationale conclue, le 1^{er} septembre 1858, entre la France et la Belgique, les Pays-Bas, la Sardaigne et la Suisse.

On annonce la prochaine inauguration du chemin de fer de Saint-Denis à Creil par Sarcelles, Villiers-le-Bel, Gonesse, Louvres et la forêt de Chantilly.

Cette nouvelle ligne abrège de 17 kilomètres l'ancien parcours par la vallée de l'Oise.

L'embranchement a lieu au couchant de Saint-Denis, sur le pont même jeté sur la route qui mène de cette ville au village de la Briche, à une centaine de mètres en deçà du fort de ce nom.

Quant à l'ancienne ligne, depuis Paris jusqu'à cet embranchement, on a triplé sa largeur.

Nous croyons utile de reproduire la communication suivante :

Signalement d'un vol de vingt-cinq mille fr. confis à la poste de Bruxelles, consistant en 25 billets de la Banque nationale, dont voici les numéros :

- N.° V² 505 — R 867 — N° 203 — K² 588 —
- * 426 — F 524 — D³ 756 — G³ 68 — V 644 —
- H 588 — Q 401 — R² 181 — V 683 — Z 697 —
- N° 203 — C³ 177 — N 938 — G 667 — A³ 521
- K 626 — H² 826 — S 398 — H³ 471 — W² 954
- P³ 813.

Le procureur du roi de l'arrondissement de Bruxelles prie MM. ses collègues et tous autres officiers de police judiciaire, de faire rechercher les valeurs ci-dessus désignées, ainsi que les auteurs et complices du vol dont s'agit. En cas de découverte, de prendre les mesures autorisées par la loi (article 41, § 2, C. d'instr.) et de lui en donner immédiatement connaissance.

Fait au parquet de Bruxelles, ce 1^{er} mars 1859.

Signé : A. VLEURINCK.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 5 MARS 1859.

— N° 31. —

LA MANSARDE

Suite. — Voir notre dernier numéro.

« Enfin, s'écria Wiliam, quand la société eut disparu derrière un massif — le triomphe du conseiller ; — enfin, Marie, tu ne trouveras plus de détours ! Ici... »

« Vos servantes, monsieur et madame ! Que votre jardin est beau, monsieur l'ingénieur ! »

C'étaient la femme du bourgmestre et celle du maître de poste qui entraînaient ; ces dames, qui se vantaient d'avoir les nez les plus fins de la ville pour découvrir toute réunion où l'on prenait le café, avaient depuis longtemps l'intention de faire une visite à la conseillère, et prenaient, dirent-elles, la liberté de chercher leur chère amie où elles pouvaient la rencontrer.

« Eh ! le diable les... Votre serviteur très-humble ; soyez les bienvenues, mesdames ! Que mon jardin est heureux de pouvoir se glorifier d'un tel honneur ! Comme j'apprends que notre

bonne conseillère est le seul aimant qui vous attire ici, permettez-moi... »

Wiliam offrit galamment le bras aux dames pour les conduire à l'endroit du jardin où croissaient les petits pois ; mais elles déclarèrent d'une commune voix qu'elles se trouvaient très-bien à cette belle place si fraîche, et qu'elles s'assieraient auprès de madame de Wallden si toutefois elles ne l'importunaient point.

« Quand ne le font-elles pas ! se dit Wiliam... C'est au moins mon devoir d'aller chercher la maîtresse de la maison ! »

Il partit comme un trait et feignit de ne pas entendre ces deux dames lui crier que cela n'était pas nécessaire. Wiliam ne voulait à aucun prix rester seul avec elles jusqu'au retour de madame Utter.

« On s'aperçoit, madame de Wallden, que la chaleur vous accable beaucoup aussi, dit la femme du maître de poste en jetant un regard très-significatif sur la robe de mousseline de Marie.

« Ah ! oui, répondit-elle en rougissant davantage encore, il fait bien chaud ! »

« Pour l'amour de Dieu, qu'est-il arrivé ? demanda la conseillère, quand l'ingénieur la rejoignit de l'air le plus contrarié du monde.

« Des visites — aussi intéressantes que possible ! La femme du bourgmestre et celle du maître de poste. — Que ne sont-elles à cent milles d'ici, ces importunes ! »

« Silence ! observe-toi devant ces dames, je t'en préviens, Wiliam ! »

On les engagea plusieurs fois à entrer dans la maison, mais toujours en vain ; elles ne bougèrent pas de leur place et elles s'amusaient si bien que, la conseillère n'exprimant pas le moindre désir de les retenir chez elle toute la

soirée, elles s'invitèrent d'elles-mêmes à souper.

« A vrai dire, nous devrions nous retirer, chère sœur, dit la femme du bourgmestre, prenant son ridicule à la main. Mais je sais d'avance que nous n'y parviendrons pas ; car Marguerite est une maîtresse de maison trop aimable pour laisser partir ses hôtes de si bonne heure ! »

Ces mots dessinèrent la position.

Naturellement la tante Marguerite n'avait pas le choix de sa réponse ; malgré sa propre contrariété, peu s'en fallut, cependant, qu'elle ne se prit à rire, en voyant quel désespoir se peignait sur le visage de Wiliam.

Le conseiller devina bien les intentions de sa femme ; il rit sous cape et conçut le projet de ménager, lui, à l'exclusion de la tante Marguerite, une compensation à la longue attente de l'ingénieur.

Lorsque sa voiture se retira, il lui dit adroitement, comme si cela lui passait subitement par la tête :

« Ma chère madame N..., faites-nous le plaisir de venir causer un peu avec nous demain dans la matinée ; vous verrez une étoffe que ma femme me destine et sur laquelle mon goût ne s'accorde pas avec le sien : vous prononcerez entre nous. »

Il va de soi que monsieur Utter n'essuya pas un refus.

« En vérité, le vieux est plus rusé que moi ! » dit la tante Marguerite, quand leurs hôtes se furent retirés.

Le conseiller riait. C'était un triomphe pour lui de pouvoir faire pièce à sa femme, et il dit d'un air capable :

« Oui, oui, tu vois bien que ça ne nuit pas de m'avoir pour confident. »

Elle fut complètement de son avis et lui offrit une prise.

CHAPITRE XXIX.

Wiliam n'avait pas fermé l'œil de la nuit, et il attendait depuis longtemps le lever du soleil quand il eut enfin la joie de le voir paraître derrière les fleurs de sa fenêtre.

A la vérité, on était encore bien loin de l'heure à laquelle la voisine devait se rendre chez le conseiller ; mais Wiliam avait au moins la consolation de pouvoir dire : « Aujourd'hui ! » Et il répéta cet « aujourd'hui » d'autant plus souvent qu'il s'était fait à lui-même le serment sacré d'être fiancé ce jour-là, et quand même toutes les tantes de la ville se conjureraient contre lui, à moins que... mais non, il n'était pas possible que Marie encore une fois...

Certain de sa victoire, il se mit à se promener dans sa chambre, en fredonnant une joyeuse chanson qui éveilla la conseillère et l'avertit que l'heure du café approchait.

Vers onze heures, la voisine traversa la rue, et à peine avait-elle refermé la porte de l'antichambre du conseiller, que Wiliam s'élançait déjà comme un trait dans la maison Leander. Presque hors d'haleine dans la crainte de voir surgir de nouveaux empêchements, il ouvrit la porte de la chambre de Marie et la trouva debout près de la fenêtre, en proie à un trouble charmant.

« A présent, à présent ! s'écria-t-il en l'attirant sans façon sur son cœur ; à présent, Marie, tu es à moi ! »

« Oui, Wiliam, murmura-t-elle à voix basse, maintenant je suis à toi — oui, je suis à toi ! »

« O bonheur, ô joie sans égale ! — A moi,